

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

REUNION DU 15 DECEMBRE 2020 à 18h30

A LA SALLE VIDEO DU CENTRE CULTUREL JACQUES PREVERT A AIXE SUR VIENNE

Présents : Mrs. Jean-Claude SAUTOUR, Benoît SAVY, Jean-Luc CELERIER, Philippe DUTHEIL, Richard SIMONNEAU, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Christophe CARPE, Loïc GAYOT, Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Philippe BARRY, Jacques SAGUEZ, Claude CASSAT, Francis PONTEGNIE (x2), M. Bruno CHAPLOT, Ludovic PERUCAUD, Aurélien BRUNET, *Serge ROUX*

Mmes Marie LAPLACE (x2), Marie-Jeanne NICAUD

Pouvoirs : M. Yves LEGOUFFE à M. Jean-Claude SAUTOUR, M. Eric LAVOREL à M. Jean-Luc CELERIER, M. Olivier CHATENET à M. Philippe DUTHEIL, M. Christian DESROCHE à M. Loïc GAYOT, M. Pascal CLUZEAU à M. Jean-Pierre GRANET, M. Yves JASMAIN à M. Philippe BARRY, Mme Emilie RABETEAU à M. Claude CASSAT, M. Joël GARESTIER à M. Claude CASSAT, M. Christian VIGNERIE à M. Jean-Pierre PATAUD

Secrétaire de séance : M. Richard SIMONNEAU

Assistait à la réunion : M. BRIZARD, Mme ROUSSY, Mme ADALBERT-DEMARTAIZE, M. BRUNETEAU, Mme FAURE

COMPTE RENDU

M. BARRY remercie tous les délégués présents à cette réunion du comité syndical.

M. BARRY énumère les personnes excusées et celles qui ont transmis un pouvoir, et demande à l'assemblée de se présenter.

Il soumet au vote le compte-rendu de la précédente réunion, il est adopté à l'unanimité.

RIFSEEP

M. BARRY présente à l'assemblée le travail effectué par le bureau sur le projet de mise en place du RIFSEEP. Il précise que l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Vienne a été pris favorablement le 14 décembre 2020. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ligne Directrice de Gestion

Comme pour le RIFSEEP, M. BARRY présente à l'assemblée le travail effectué par le bureau sur les lignes directrices de gestion. Il précise qu'une volonté de maintenir un niveau de cotisations stable a contribué à caler les LDG. Les délégués prennent acte des orientations proposées pour 6 ans.

Débat d'Orientations Budgétaires 2021

M. BARRY, présente les différentes orientations pour l'année 2021. Il précise que l'année qui arrive, fera l'objet de moins d'investissement compte tenu de l'échéance des CTMA et de la construction des prochains. Les prochaines stratégies seront mises en place à la suite de la concertation qui se déroulera en début d'année. M. Benoît SAVY expose qu'avant d'arriver à des décisions collégiales, il est nécessaire que les nouveaux élus soient « formés » et prennent connaissance des actions faites par les syndicats GEMAPI. Après en avoir débattu, l'assemblée prend acte du DOB 2021.

Ligne de trésorerie 2021

M. BARRY explique que compte tenu du volume important de travaux en cours, le syndicat a besoin de trésorerie avant de pouvoir solder les dossiers.

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Autorisation de mandatement

Comme chaque année, M. BARRY sollicite le comité syndical sur de pouvoir engager, liquider et mandater avant le vote du budget, les dépenses d'investissement. Il est précisé qu'il est possible d'ouvrir ¼ des crédits prévus au budget précédent, à l'exception des dépenses du chapitre 16 (emprunts).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Indemnités du comptable sur la durée du mandat : conditionnalité

M. BARRY informe l'assemblée que la trésorerie d'Aix sur Vienne devrait fermée suite aux projets de réforme des institutions, au 1^{er} septembre 2022. Il déplore la méthode de communication faite autour de l'annonce de fermeture de l'antenne mais constate qu'elle est identique sur d'autres territoires. Suite à l'abrogation des indemnités de conseil par arrêté ministériel, il est possible de verser les indemnités de confection de budget

Après en avoir délibéré, il est adopté à l'unanimité la décision d'accorder l'indemnité dite de confection des documents budgétaires à Madame la Trésorière d'Aix sur Vienne tant que la trésorerie sera maintenue sur place.

Neutralisation des dotations aux amortissements de subventions d'équipement versées pour les opérations n°18, 19 et 20

M. BARRY propose aux membres du comité syndical de se prononcer sur la neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements afin de ne pas alourdir les dépenses de fonctionnement. Ces opérations permettent de pouvoir solder les opérations sur les comptes 45.

Aucune opposition, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Etude « prévention des inondations » - Lancement et demande de subventions Convention Charente-Eaux : prestations de services

Afin d'améliorer la connaissance des territoires, de mieux appréhender l'enjeu de Prévention des Inondations (PI), et de proposer des actions pertinentes, il est proposé de faire appel au syndicat Charente-Eaux pour le diagnostic des zones d'expansion de crues, afin d'identifier des zones de ruissellement et de faire un recensement des aménagements de protection contre les inondations. Le reste de l'étude sera réalisé en interne. L'assemblée se prononce à l'unanimité afin de faire appel au syndicat charentais.

Lancement d'une étude « Soutien d'étiage de cours d'eau »

Dans la continuité de l'étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » réalisée en 2019, M. BARRY expose à l'assemblée qu'une étude serait à mener afin de réfléchir à un soutien de l'étiage des cours d'eau par des étangs répartis sur le territoire. Le comité syndical adopte à l'unanimité cette décision.

Suivis analytiques : demande de subventions 2021 – territoire de Limoges Métropole + CTVA

M. BARRY rappelle que le syndicat mène des campagnes d'analyses dites biologiques sur son territoire dans le cadre des contrats territoriaux. La 1^{ère} série d'analyses sera menée sur le périmètre de Limoges Métropole.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le plan de financement prévisionnel pour les suivis analytiques et autorisent le Président à consulter les partenaires financiers.

Partenariat / Convention SAFER

M. BARRY expose qu'il est possible de mettre en place une convention entre la SAFER et le syndicat afin de bénéficier des dispositifs de veille foncière et du déploiement des conventions de mise à disposition des terrains de la collectivité. Après en avoir débattu, le comité syndical décide de demander à la SAFER la rédaction d'une convention organisant les modalités d'accès aux dispositifs de « veille foncière » et de fixer les conditions de loyers proposés dans le cadre des CMD.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de la séance à 19h50.